



A l'attention des parents d'élèves
scolarisés dans les écoles
élémentaires publiques de FILLIÈRE

Fillière, le 26 mai 2020

Nos réf. : CA/GC/MM - courrier n°2020-195
affaire suivie par le pôle enfance, jeunesse et sports

Objet : **Réouverture partielle des écoles de la commune de Fillière**

Mesdames, Messieurs, chers parents,

A partir de mardi 2 juin, nous allons entrer dans la deuxième phase du déconfinement. Les équipes enseignantes et les agents de la collectivité essaient d'anticiper cette échéance et travaillent depuis plusieurs jours à un accroissement des capacités d'accueil dans les écoles. Mais en l'absence de consignes précises de l'Education Nationale, il nous est difficile d'arrêter les contours de la nouvelle organisation imposée par ces nouvelles obligations.

Comme nous vous l'avions déjà annoncé lors d'un précédent courrier, si le protocole sanitaire mis en place à partir du 11 mai est maintenu, nous ne pourrons pas recevoir beaucoup plus d'enfants que nous le faisons depuis la réouverture des écoles. Les distances imposées entre chaque enfant et l'interdiction de mélanger les groupes représentent des contraintes majeures et réduisent fortement les possibilités d'accueil. Professeurs d'écoles, agents municipaux et élus ont pleinement conscience que ces restrictions vont poser de gros problèmes à nombre de familles mais notre volonté commune de permettre à tous les enfants de rejoindre les bancs de l'école se heurte à ce dispositif qui a pour objectif de protéger la santé de vos enfants et de ceux qui les encadrent.

Aussi, si le protocole est confirmé dans les prochains jours, nous serons obligés de reconduire la plupart des mesures mises en place depuis le 11 mai.

Dans les écoles maternelles, **seules les petites et moyennes sections des familles prioritaires** pourront être accueillies.

Le service périscolaire sera réservé **avant et après l'école aux enfants qui auront cours**. Nous comptons sur votre civisme et votre responsabilité pour utiliser les services périscolaires qu'en cas d'extrême nécessité. Les horaires d'accueil restent les mêmes (7h30-18h30) mais les enfants seront accueillis directement dans leur salle de classe.



Pour les familles concernées par le retour en classe merci de faire le nécessaire pour inscrire sur le « Portail Familles » vos enfants suivant vos nouveaux besoins.

Le service de restauration scolaire sera également maintenu dans les conditions actuelles : un repas froid servi dans les salles de classes.

Le service de transport scolaire sera rétabli uniquement pour les enfants du CP au CM2 car mettre des agents dans les cars ne nous permettrait plus d'assurer le service périscolaire matin et soir.

Je mesure pleinement les conséquences de telles décisions mais je ne peux me résoudre, tout comme les directrices et les professeurs d'école, à m'assoir sur les directives de l'Education Nationale et à exposer en connaissance de cause la santé de vos enfants.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, chers parents, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christian ANSELME

